

Département
de la HAUTE-SAVOIE



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JANVIER 2024**

Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

Le mercredi 24 janvier 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. BALLANDRAS Marc, M. CARELLI Henri, M. CHAMBARD Jean-Pierre, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle.

Absents excusés : M. DORGET Alexandre (pouvoir donné à M. Antonio ABREU DE ALMEIDA), M. MIGUET Bernard (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD), M. VANHOUTTE Jérémy (pouvoir donné à M. Marc BALLANDRAS)

Date de convocation	: 18/01/2024
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 12 (+ 3 pouvoirs)

Mme Michèle THENET a été désignée
comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du mercredi 13 décembre 2023
- 2- Affaires foncières et droit de préemption
 - DIA 74 152 24 X 0001 : chemin des Cézards
 - Cession d'un fonds de commerce soumis au droit de préemption
- 3- Définition des zones d'accélération des EnR
- 4- Financement achat logistique de l'Union Nationale des Combattants – Alpes (UNC)
- 5- Subventions
 - Foyer de Lovagny
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
 - Projet humanitaire TwingRaid 2024
- 6- Questions et informations diverses

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du mercredi 13 décembre 2023 a été approuvé à 14 voix POUR et 1 abstention (Mme Claire DUSSOLLIET BERTHOD).

2) AFFAIRES FONCIERES ET DROIT DE PREEMPTION

En l'absence de projet d'intérêt public sur ces secteurs, le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit pour la déclaration d'intention d'aliéner et la déclaration de cession d'un fonds de commerce :

⇒ n° DIA 074 152 24 X0001, présentée par Maître Charles-Alexis GILIBERT-BONNAMOUR, Notaire à Annecy (74), pour le compte de M. Patrice DUFOURNET (pour un tiers indivis en

pleine propriété) et Mme Christine BOLLARD née DUFOURNET (pour un tiers indivis en pleine propriété), relative à la vente d'un terrain non bâti d'une superficie total de 459 m², situé sur la parcelle cadastrée A 1367 (159 m²) issue de la parcelle A 1029, en zone U du PLU, sis au « route des Cézards », au prix de 120 000€ (grevé de servitudes de passages diverses).

⇒ la déclaration de cession d'un fonds de commerce, enregistrée sous le n° DDC 074 152 24 X0001, présentée par Maître Célia COPPEL, Avocate à Annecy (74), pour le compte de l'établissement DELPHIE COIFFURE, Siret : 51847695700015, relative à la cession du fonds de commerce d'un salon de coiffure, sis au 2 « place de l'église », au prix de 52 150€.

3) DEFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES EnR

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (EnR) sont des outils de planification territoriale créés par la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023. Elles sont destinées à favoriser l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur un secteur. Une réunion sera mise en place entre la commission urbanisme et environnement afin de soumettre, lors du prochain conseil, une proposition pour définir ces zones sur notre commune.

4) DEMANDE DE SUBVENTION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - ALPES

La section POISY-LOVAGNY-NONGLARD de l'Union Nationale des Combattants-Alpes qui assiste aux cérémonies du souvenir a dû procéder au remplacement des drapeaux.

Elle a obtenu une subvention auprès du Conseil Départemental d'un montant de 4 230€ et demande aux communes de Lovagny, Poisy et Nonglard de participer à l'acquisition de ces drapeaux à hauteur de 567.99€ chacune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 567.99 € à la section POISY-LOVAGNY-NONGLARD de l'Union Nationale des Combattants-Alpes.

5) SUBVENTIONS

- FOYER DE LOVAGNY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention, présentée le 21 décembre 2023, par le Foyer de Lovagny pour l'année 2023/2024. Il rappelle que la commune attribue un montant de 50 € par enfants de Lovagny pour les associations sportives et culturelles auxquelles ils adhèrent.

A ce jour, le Foyer de Lovagny compte 255 adhérents dont 174 adultes et 81 enfants toutes activités confondues.

- 62 enfants sont inscrits aux 10 cours proposés par le Foyer, hors tennis, dont 59 enfants de Lovagny qui participent pour certains à plusieurs activités (représentant 68 inscriptions sur 71 au total des activités).
- Le Foyer de Lovagny a proposé des stages « découvertes dessin et golf », pendant les vacances de la Toussaint, qui ont rassemblé 8 enfants de Lovagny.
- Le foyer compte également 71 adhérents au tennis dont 50 adultes et 21 enfants.

Madame Anne MUNIER, Présidente du Foyer, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix Pour et 1 abstention (Mme Anne MUNIER) :

- **Accepte** d'attribuer, au Foyer de Lovagny, une subvention de 3 400€ (soit 50 € x 68 enfants) pour participation aux activités périscolaires pour l'exercice 2023/2024.

- CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

La commune a reçu une demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui accompagne 1 jeune résidant sur la commune, le 15 novembre 2022. Cette dernière sollicite un soutien à hauteur de 125 € par jeune en formation au titre de l'insertion et de l'emploi des jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas donner suite à cette demande.

- PROJET HUMANITAIRE TWINGRAID 2024

Dans le cadre d'un projet humanitaire TwingRaid 2024, Brice MARTIN, Lovagnien et M. Théo RASSAT sollicite auprès de la mairie de Lovagny, par courrier du 15 janvier 2024, une aide financière ou matérielle.

Ce projet a été présenté à l'ensemble des membres du conseil par les deux participants.

Cette première édition du TwingRaid se déroule au Maroc du 17 février au 3 mars 2024. Les participants devront parcourir 4000 Km à la rencontre des populations locales. Ce projet vient en soutien à diverses associations dont le Restos du Cœur et les Écoles du Maroc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix Pour et 1 voix Contre (M. Bruno LANDON) :

- **Décide** de contribuer à cette démarche solidaire en faveur des associations humanitaires à hauteur de 500€ répartis équitablement entre l'achat de denrées alimentaires et de fournitures scolaires.

6) QUESTION ET INFORMATIONS DIVERSES

A- ACTIVITE COMMERCIALE ROUTE DES GORGES

M. Le Maire informe l'ensemble des membres du conseil de l'intention de Mme Paula SILVA PERREIRA de développer une activité sur notre commune.

Ce commerce proposera une petite restauration du mardi au samedi de 7h30 à 14h et la vente de pizzas le jeudi soir de 17h30 à 21h.

Les travaux sont en cours de réalisation et les modalités du bail seront votées lors du prochain conseil.

B- COURRIER DE LA SENATRICE SYLVIANE NOEL

M CARELLI fait part du courrier de Mme Sylviane NOEL, Sénatrice de la Haute-Savoie, nous informant d'une proposition de loi dont le texte sera examiné prochainement à l'assemblée concernant la prise en charge financière de l'accompagnement des personnes handicapées au niveau du temps périscolaire. Actuellement, les mairies assument ce coût financier mais cette loi transférerait cette charge à l'état.

C- INFORMATION DIVERSES

La mairie a été saisie par Mme BARON Sylvie concernant la revendication d'un titre de propriété en lien avec les travaux d'aménagement du centre bourg. La commune fera le nécessaire pour apporter une réponse à sa demande.

La séance a été levée à 21h45.

Le Maire,
Henri CARELLI

La secrétaire de séance,
Michèle THENET



Approuvé à 14 voix POUR et 1 abstention (Mme Claire DUSSOLLIET BERTHOD) le 23 février 2024

Publié sur internet le : 29/02/2024